

Aya
Set. 5
(3)

AMENDEMENT

Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

PROJET DE LOI N° 23

Article 5

(Article 3 de la Loi sur le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

L'article 3 de la Loi sur le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dont l'édition est proposée par l'article 5 du projet de loi est modifié par :

1° le remplacement du mot « peut » par le mot « doit »;

2° par l'insertion, après les mots « organismes concernés » des mots « notamment le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ».

Rejeté
SPC